

5 mai 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 5 mai 2015 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

Dame Nathalie Ross, conseillère.

MM. Serge Lacoursière, Christian Valois, Daniel Valois et Alain Deguise, conseillers.

Absente : Dame Sylvie Boucher, conseillère

Formant le quorum, le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2015-079

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

2015-080

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2015-081

Adoption du procès-verbal du 7 avril 2015

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le procès-verbal du 7 avril 2015 est adopté sans amendement.

2015-082

Comptes à payer liste 2015-05

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2015-05 au montant de 42 079,11\$ sont adoptés et que la secrétaire-trésorière est autorisée à payer ces comptes.

2015-083

Dépenses incompressibles – Avril 2015

Il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois d'avril 2015 au montant de 79 636,05\$ est adopté sans amendement.

2015-084

Assemblée générale annuelle CRSBP

Il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Christian Valois et résolu unanimement d'autoriser Dame Nathalie Ross, représentante, et Dame Andrée Chevalier-Bergeron, coordonnatrice, ainsi que Dames Danielle Thibeault, Diane Thibeault et Renée Chalifoux, bénévoles, à assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio CQLM qui se tiendra aux Portes de la Mauricie le 5 juin 2015. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

2015-085

Demande au député de Berthier (Âge d'Or de Saint-Ignace-de-Loyola)

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à faire une demande dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2015-2016 au député de Berthier, monsieur André Villeneuve, afin de soutenir le club de l'Âge d'Or de Saint-Ignace-de-Loyola.

2015-086

États financiers O.M.H. 2014

Il est proposé par Alain Deguise et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que le rapport financier au 31 décembre 2014 de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Ignace-de-Loyola démontrant des revenus de 40 833,00\$ et des dépenses de 83 344,00\$ est adopté par le Conseil, tel que soumis. Également résolu que ce rapport soit déposé aux archives de la municipalité.

2015-087

Dépôt des états des revenus et dépenses

Le secrétaire trésorier dépose les états des revenus et dépenses pour la période de janvier à mars 2015. Il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement de les déposer aux archives.

2015-088

Embauche de 3 moniteurs/monitrices camp de jour Saint-Ignace

Suite à l'offre d'emploi parue dans le Quoi de 9?, édition mars-avril 2015, il est proposé Alain Deguise et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Frédérique Latour, Anthony Laforest et Lucie Colpron moniteurs pour le camp de jour Saint-Ignace et ce, pour une durée de neuf (9) semaines, soit du 15 juin 2015 au 14 août 2015, à raison de 35 heures/semaine réparties sur quatre (4) jours au salaire de 13,00\$ l'heure ; également résolu qu'un montant de 125,00\$ par famille sera chargé pour les enfants qui seront inscrits à ce camp de jour.

2015-089

Offre de service Multi-surfaces Giguère Inc.

Attendu que la municipalité désire faire la réfection du champ intérieur (losange) du terrain de baseball, en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Multi-surfaces Giguère inc. datée du 22 avril 2015 au niveau de l'intervention Option 1 au coût de 5 212,00\$ plus taxes, **qui sera pris dans le fonds Parcs et terrains de jeux.**

2015-090

Règlement d'emprunt numéro 468-2015

Règlement autorisant des dépenses et un emprunt au montant de 350 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

ATTENDU QUE la municipalité a constaté que plusieurs installations septiques sur son territoire étaient non conformes à la réglementation applicable et qu'il est ainsi devenu nécessaire d'effectuer les travaux requis en pareille circonstance ;

ATTENDU QU'à cette fin, la municipalité a adopté un programme de mise aux normes des installations septiques et visant la protection de l'environnement, lequel programme consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable pour la construction ou la réfection d'installations septiques ;

ATTENDU QUE l'instauration de ce programme aura pour effet d'encourager la mise aux normes des installations septiques dans le secteur vise par le programme ;

ATTENDU QUE par l'élaboration de ce programme, la municipalité vise la protection de l'environnement ;

ATTENDU QUE la municipalité est dûment habilitée à mettre en place et à financer un programme visant la protection de l'environnement et d'accorder à cette fin une subvention sous forme d'avances de fonds ;

ATTENDU les articles 4 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, lesquelles dispositions légales permettent à la municipalité de mettre en place un tel programme et d'en assurer le financement ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 7 avril 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Deguise appuyé par Serge Lacoursière et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 468-2015 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1- Le conseil décrète la mise en place d'un programme de mise aux normes des installations septiques sur une partie de son territoire, lequel programme est plus amplement décrit au *Règlement numéro 467-2015 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques*.

ARTICLE 2- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 350 000\$ pour les fins du programme, le tout tel qu'il appert de l'estimation du responsable du programme de gestion des installations septiques, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe « A ».

ARTICLE 3- Aux fins d'acquitter, les dépenses dudit programme, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000\$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé, et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur chaque immeuble qui bénéficie dudit programme, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5- S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 6 - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2015-091

Achat pour la bibliothèque

Attendu qu'à partir du mois d'août, il y aura une nouvelle façon de faire pour la réception des documents lors des échanges ; en conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Serge Lacoursière et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, Fabrice Saint-Martin, à faire l'achat de trois (3) lecteurs codes à barres Symbol, de trois (3) rallonge de six (6) pieds ainsi que de deux chariots supplémentaires ; le coût net pour les lecteurs et rallonges est de 656,55\$. Sur présentation de preuve de paiement, un remboursement nous parviendra du Réseau-Biblio et le prix pour les deux (2) chariots est de 160,97\$ taxes incluses.

2015-092

Lettres de félicitations pour médailles du lieutenant-gouverneur

Attendu que trois résidentes de Saint-Ignace-de-Loyola se sont méritées la médaille du lieutenant-gouverneur : soient Mesdames Susanne Guèvremont-Valois et Jacqueline Lambert dans la catégorie « Ayant démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire » et de demoiselle Alice Pinard dans la catégorie « Ayant présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté » ; en conséquence, il est proposé par Serge Lacoursière et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement d'envoyer une lettre de félicitations à ces trois(3) personnes.

2015-093

Dons – divers organismes

Il est proposé par Nathalie Ross secondé par Alain Deguise et résolu unanimement de faire les dons suivants :

Les Malards	200,00\$
Bibliothèque Léo-Paul Desrosiers	50,00\$

2015-094

Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

Attendu que la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Alain Deguise et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola :

1. Adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux ;
2. Autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux ;
3. Autorise le directeur général ou directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

2015-095

Achat d'un support à vélo

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Christian Valois et résolu unanimement de faire l'achat d'un support à vélo de Distribution Sports Loisirs, modèle TER SVP12G au coût de 579,95\$ plus taxes, plus le transport à 72,00\$ plus taxes ; les deux montants **seront pris dans le fonds *Parcs et terrains de jeux***.

2015-096

Réparation – clôture champs extérieur terrain Loisirs

Attendu que la clôture du champ extérieur au terrain des Loisirs a besoin de réparation urgente, en conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Nathalie Ross d'accepter l'offre de service de Clôtures M.T. Inc. au coût de 3 450,00\$ plus taxes pour la clôture et les poteaux et le prix pour la barrière de douze (12) pieds est 500,00\$ plus taxes.

2015-097

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice Saint-Martin
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mélanie Messier, Secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2015-082, 2015-083, 2015-084, 2015-088, 2015-089, 2015-091, 2015-093, 2015-094, 2015-095 et 2015-096.

Fabrice Saint-Martin, Secrétaire-trésorier & Directeur Général

